



JANVIER 2016

La Lettre n° 13

de l'administrateur salarié de GrDF parrainé par la CFE-CGC
Spécial tarif acheminement ATRD5

EDITO

L'actualité du mois de décembre a été brûlante pour GRDF. En effet, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a lancé sa consultation publique sur le nouveau tarif d'acheminement du gaz naturel ATRD5. A la lecture des premières recommandations, nous ne pouvons rester sans réaction.

Les propositions faites par le régulateur amèneraient GRDF à prendre des décisions graves pour l'avenir du service public du gaz et pour ses salariés. La baisse demandée des OPEX obligerait GRDF à faire des choix contraires à son avenir industriel et remettraient en cause le plan triennal d'investissements 2016-2018 voté par le Conseil d'Administration en juin de cette année.

La COP21 vient de valider un accord ambitieux pour la planète, limiter à +1,5 degré le réchauffement climatique. Ce pari audacieux place le gaz naturel et le bio-gaz au cœur de ce processus.

Comment peut-on imaginer GRDF privé de sa capacité à exercer son métier de distributeur par un tarif d'acheminement mal calculé ?

Mon éclairage sur la consultation publique ATRD5

Sommaire :

Le tarif
d'acheminement

La CFE-CGC Energies, a alerté le 15 décembre, le Président de la CRE et a attiré très fermement son attention sur les risques majeurs de fragilisation de la mission dévolue au distributeur, de remise en cause de son modèle économique et social et de son professionnalisme gazier, qui sont générés par les redressements de charges d'exploitation tels que présentés dans le document de consultation et dans le rapport d'audit diligenté par les services de la CRE et que nous contestons vivement.

La CFE Energies ne peut accepter cette proposition de baisse drastique des OPEX, basée sur une analyse comparative non concluante et qui ne tient aucunement compte des évolutions de périmètre des charges consenties et négociées lors de la séparation juridique du GRD de sa maison mère ENGIE (ex GDF SUEZ).

Je souhaite au travers ces quelques lignes vous informer, vous salariés de GRDF et du Service Commun des risques majeurs encourus par cette proposition tarifaire.

Les documents produits dans la consultation publique, dont par exemple l'audit des charges d'exploitation de GRDF qui s'aventure à comparer des distributeurs de gaz naturel européen ou français qui ne sont tout simplement pas comparables, mettrait en lumière pour la CRE une nécessité de réduction importante des moyens financiers de GRDF tant sur les OPEX que sur les CAPEX.



Eric Beusson
Eric-Beusson-Administrateur@grdf.fr



Credit photo: GrDF / G. Brandel / P. Houson / DR



Ces propositions tarifaires auront un impact désastreux sur les clients, les salariés et les entreprises sous-traitantes de GRDF. Dans le contexte économique difficile que vit actuellement notre pays, cela ne ferait qu'aggraver une situation sociale déjà très exarcerbée.

A ce titre, je tiens donc à affirmer que les propositions faites par GRDF dans ses documents et soutenues par les ELD concernées doivent servir de base aux réflexions de la CRE.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles une très bonne année 2016.

Cordialement

Eric BEUSSON